

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 874

présenté par  
Mme Battistel, rapporteure

-----

**ARTICLE PREMIER**

Rédiger ainsi la première phrase de l'alinéa 26 :

« 2° Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à l'année de référence 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20% en 2030.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Fidèle au principe du « Facteur 4 », l'Assemblée nationale avait inscrit des objectifs ambitieux en matière d'efficacité énergétique : réduire la consommation finale de 50% en 2050 par rapport à 2012, avec un objectif intermédiaire de 20% en 2030.

Le Sénat a vidé ces objectifs de leur contenu en abandonnant toute cible ferme d'amélioration de l'intensité énergétique, à l'horizon 2030. La rédaction proposée, « Porter le rythme annuel de baisse de l'intensité énergétique finale à 2,5% d'ici à 2030 », n'oblige pas du tout à maintenir un effort soutenu d'ici 2030, il suffit de parvenir à l'objectif la dernière année de la période. Même si l'on ne faisait rien pendant 10 ans, l'objectif pourrait être atteint !

Le présent amendement propose donc de revenir à la rédaction initiale issue de l'Assemblée nationale.